



Mairie de Macornay
1, place Jean-Moulin
39570 MACORNAY
Tél. : 03 84 47 00 79
Fax : 03 84 24 07 35

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 mai 2009

Présents : Michel FISCHER, Alain MAUBEY, Véronique PAILLARD, Henri GUICHARD, Brigitte BONDIVENNE, Hubert POMMIER, Chantal REYBAR, Philippe RUBIN, Isabelle SAILLARD, Michel TRONTIN.

Absent : Robert VERY

Excusés : Laurence CAMBRAY, Jocelyne FAUVEY, Joëlle JOUANNIC, Louis LUX.

Secrétaire de séance : Véronique PAILLARD.

PRESENTATION ETUDE JURA HABITAT

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'étude réalisée par Jura Habitat pour la réhabilitation de la Maison BESSON située Rue du Jura au centre du village. L'objectif étant d'apporter aux élus des éléments d'aide à la décision afin de se prononcer sur l'engagement de la commune sur ce projet.

L'acquisition de la propriété étant étroitement liée à sa potentialité pour la réalisation d'un programme défini par les élus, à savoir :

- création d'une structure d'accueil petite enfance
- création de logements
- dimension de mixité intergénérationnelle entre personnes âgées, familles et petite enfance

et compte tenu de l'importance du projet, le conseil municipal décide de relancer une consultation pour une nouvelle proposition d'étude sur le projet, avec des éléments plus détaillés et de comparaison.

ORGANISATION BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 07/06/09

L'organisation du bureau de vote et le planning des permanences sont mis en place.

Le bureau de vote sera ouvert dimanche 7 juin 2009, de 8h00 à 18h00 sans interruption.

AFFAIRES EN COURS

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux, le SIDEC procédera aux essais d'éclairage de la place Jean Moulin mardi 2 juin.

Cimetière : Le programme de réhabilitation initiée par la commune en 2005, suit son cours dans le respect de la législation funéraire. Le délai de trois ans accordé conformément à la procédure administrative pour la reprise des sépultures en l'état d'abandon, est maintenant arrivé à échéance. Un procès verbal a donc été dressé en présence des autorités compétentes. Les titulaires des concessions ou leurs ayants droit disposent à compter de la notification du procès-verbal d'un délai supplémentaire d'un mois pour se manifester. Les habitants intéressés par la reprise de concession abandonnée doivent se faire connaître auprès du secrétariat.

INFORMATIONS

ADCJ : Le Conseil Municipal prend connaissance du montant de l'enveloppe de subvention alloué à la commune par le Conseil Général, dans le cadre de l'Aide Départementale aux Communes Jurassiennes, soit 25 600 €.

RAPPELS

Bruit : Par arrêté préfectoral du 24 janvier 1991, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse...) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants : Les jours ouvrables : 8h30 – 12h00 et 14h30 -19h30 Les samedis : 9h00 – 12h00 et 15h00 – 19h00 Les dimanches et jours fériés : 10h00 -12h00.

Déchets verts : Compte tenu de l'interdiction de brûler les déchets verts à l'air libre sur sa propriété, ceux-ci peuvent être mis en compost ou déposés à la déchetterie de Messia-sur-Sorne (du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30). Il est également interdit de jeter des déchets de tonte, d'élagage ou autres dans le Savignard ou la Sorne.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Michel FISCHER

Véronique PAILLARD.